**Le dossier de candidature, non relié et non agrafé, au titre de la Promotion Interne 2023 organisée par le Centre de Gestion de Tarn et Garonne doit être composé exclusivement des pièces suivantes :**

|  |
| --- |
|[ ]  Dossier de candidature |
|[ ]  Annexe 1 : déroulement de carrière |
|[ ]  Copie des arrêtés de carrière suivants : nomination, titularisation, avancement de grade, promotion interne, reclassement, intégration, mutation, détachement, congé parental, disponibilité. (Les autres types d'arrêtés ne sont pas nécessaires) |
|[ ]  Copie des attestations de formation et de préparations aux concours et examens professionnels d’un organisme de formation, précisant la date de début, la date de fin ainsi que le nombre de jour ou d'heures de formation. |
|[ ]  Copie des diplômes, brevets et certificats. |
|[ ]  Copie des attestations d’inscription sur liste d’aptitude (Concours et examens professionnels) |
|[ ]  Copie des annexes du Budget Primitif 2022 relatives à l’Etat du Personnel Titulaire et Contractuel |
|[ ]  Annexe 2 : fiche de poste actuelle |
|[ ]  Annexe 3 : fiche de poste correspondant aux fonctions envisagées en cas de promotion si différente de l’annexe 2 |
|[ ]  Annexe 4 : fiche fonction correspondant au grade de promotion |
|[ ]  Curriculum Vitae de 2 pages maximum. (Vous pouvez vous inspirer de l’annexe 5) |
|[ ]  Organigramme de la collectivité. (Vous pouvez vous inspirer de l’annexe 6) |

**Dans un souci d’égalité de traitement des dossiers, toute pièce supplémentaire (lettre de motivation ou de recommandation, attestation employeur, etc…), ne sera pas portée à la connaissance des membres de la Commission Administrative Paritaire.**